

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1009**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Habitat logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA) d'un immeuble situé 6, avenue de la Victoire

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

**Commission permanente du 11 juillet 2016****Décision n° CP-2016-1009**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Habitat logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA) d'un immeuble situé 6, avenue de la Victoire**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2016-04-11-R-0309 du 11 avril 2016, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un bien situé 6, avenue de la Victoire à Charbonnières les Bains pour un montant total de 1 110 000 € dont une commission d'agence de 25 000 € et incluant également 60 000 € correspondant à la vente de 63 panneaux photovoltaïques.

Il s'agit :

- d'un immeuble d'habitation en R+2 comprenant :

- . au sous-sol : 7 caves et 4 locaux à usage de garages individuels,
- . 6 appartements : soit 2 en rez-de-chaussée et 2 par étage,

- de 12 emplacements de stationnement en surface à l'extérieur ainsi que de la parcelle de terrain de 931 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble,

le tout situé 6, avenue de la Victoire à Charbonnières les Bains et cadastré AI 268.

Ce bien a été acquis pour le compte de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA), qui s'est engagée à acquérir ce bien, en vue de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat pour produire une nouvelle offre de logement social.

Cette opération permettra de poursuivre le développement de l'offre de logement social à Charbonnières les Bains, commune qui a fait l'objet d'un constat de carence de production de logement social par arrêté préfectoral n° 2014-189-006 du 21 juillet 2014 et dont le taux de logement social s'élève à 9,89 %.

Le programme prévisionnel de la SA d'HLM IRA consiste en une réhabilitation pour produire une offre de logement social sur la base de 4 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS) pour une surface utile de 293 mètres carrés et de 2 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile de 154,50 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM IRA qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole l'immeuble, cédé occupé, au prix de 1 110 000 € dont une commission d'agence de 25 000 € et incluant également 60 000 € correspondant à la vente de 63 panneaux photovoltaïques, admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM IRA aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 4 avril 2016, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la cession à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA), pour un montant total de 1 110 000 € dont une commission de 25 000 €, et incluant également 60 000 € correspondant à la vente de 63 panneaux photovoltaïques, du bien cédé occupé, cadastré AI 268, situé 6, avenue de la Victoire à Charbonnières les Bains, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour l'opération de logement social précitée.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4508, le 21 mars 2016 pour la somme de 8 000 000 € en dépenses et 8 000 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant total de 1 110 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente globale seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.**